EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté règlementant provisoirement la circulation et le stationnement rue de Verdun pour des travaux sur le domaine public

Le Maire de la Commune du Pin.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissants les pouvoirs de police du Maire ;

Vu, le code de la route et ses articles subséquents ;

Vu la demande du 06 septembre 2018, présentée par l'entreprise TPSM situé au 70, avenue Blaise Pascal - ZA du Château d'eau - 77554 MOISSY CRAMAYEL Cedex, représentée par Monsieur Filipe VIDINHA;

Considérant les travaux de dépose de poteaux béton réalisés par l'entreprise TPSM sous la maitrise d'œuvre du SDESM :

Considérant la nécessité de règlementer provisoirement la circulation et le stationnement rue de Verdun;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

ARRETE

Article 1: L'autorisation d'exécuter les travaux de dépose de poteaux béton, rue de Verdun, est accordée du 24 au 30 septembre 2018.

Article 2 : La rue de Verdun sera barrée et interdite à la circulation et au stationnement de tout véhicule, sauf riverains et services de secours du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 et du 24 au **30 septembre 2018.**

Article 3 : Les dispositions d'exploitation citées à l'article 2 seront levées chaque soir à 17h00 et remises en place chaque matin à 08h00. La circulation et le stationnement seront rétablis normalement la nuit, le samedi, et le dimanche.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société TPSM.

Article 5: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la règlementation en vigueur.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.
- Madame le Commissaire de Police de Chelles.
- Monsieur le Commandant du S.D.I.S. de Chelles,
- Monsieur VIDINHA de la Société TPSM.
- Monsieur BREHARD du SDESM.
- TRANSDEV.
- KEOLIS,

Le Pin, le 18 septembre 2018, Pour le Maire et par délégation, Le 1^{er} Maire-Adjoint, Patrick PATUROT